

**SEMAINE DE LA PRESSE
ET DES MÉDIAS
DANS
L'ÉCOLE®**
20 ▶ 25 mars 2017

— Thème 2017 —

D'où vient l'info ?



Niveaux
Primaire-Collège-Lycée

APPRENTIS JOURNALISTES POUR L'UNICEF

- Le circuit de l'information à l'UNICEF
- Une étude de cas basée sur la campagne « Enfant avant tout »
- Une proposition de déroulement d'atelier pas à pas
- Des fiches méthode pour rédiger un article ou une lettre ouverte pour le web



www.myUNICEF.fr #myUNICEF



Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Qu'est-ce que l'UNICEF ?	3
LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET LE DROIT À L'INFORMATION	4
L'UNICEF COMME SOURCE D'INFO	5
Comment l'UNICEF produit l'info ?	5
Comment l'UNICEF diffuse l'info ?	7
Une information adaptée aux enfants et aux jeunes, un enjeu essentiel pour l'UNICEF	7
L'UNICEF COMME ACTEUR DE PLAIDOYER	8
Qu'est-ce que le plaidoyer ?	8
Les priorités de l'UNICEF	9
Étude de cas : CAMPAGNE « ENFANT AVANT TOUT »	10
La Consultation nationale des 6-18 ans	10
La campagne de mobilisation et les recommandations au futur président de la République française	11
Animer un atelier : L'UNICEF COMME SOURCE D'INFORMATION (DÉROULEMENT POUR L'ANIMATEUR)	12
Fiche méthode : RÉDIGER UN ARTICLE POUR LE WEB	15
Fiche méthode : RÉDIGER UNE LETTRE OUVERTE	17
Documents fournis	18
Fiche d'activités pour l'élève : LECTURE ET ANALYSE D'IMAGE	25
Fiche thématique : LE DROIT À L'INFORMATION ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	26
L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION	30

Introduction

L'UNICEF s'associe à la Semaine de la presse et des médias dans l'école, organisée chaque année par le CLEMI. Durant une semaine, du 20 au 25 mars 2017, les élèves de la maternelle aux classes préparatoires sont invités à mener des activités pour mieux comprendre comment fonctionnent les médias, former leur esprit critique, se forger une opinion.

Pour sa 28^e édition, la Semaine de la presse s'appuie sur un nouveau thème adopté pour les deux éditions à venir : « D'où vient l'info ? ».

Comme l'indique le site du CLEMI, « il permettra aux élèves d'aborder la question de la provenance et de la diffusion des informations en s'interrogeant, notamment, sur la validité des sources ».

À cette occasion, l'UNICEF a élaboré un dossier pédagogique pour permettre de mieux comprendre comment l'information se construit au sein de l'agence des Nations unies spécialiste de l'enfance, comment elle se diffuse et à quelles fins.

Pour l'UNICEF, informer, communiquer et mener une action de plaidoyer sont intrinsèquement liés et se nourrissent mutuellement. Ainsi, toute donnée collectée vise à faire avancer le sort des enfants partout dans le monde et à améliorer leurs conditions de vie. La Semaine de la presse et des médias dans l'école offre une opportunité pour travailler avec les élèves sur la compréhension et la capacité à différencier ces différentes dimensions de son action et les aider à devenir des citoyens conscients des enjeux du monde qui les entoure.

En s'appuyant sur une étude de cas centrée sur la Consultation nationale des 6-18 ans, les élèves sont invités à prendre la plume pour investir eux-mêmes le site de l'UNICEF France dédié aux enfants et aux jeunes, www.myUNICEF.fr.

Qu'est-ce que l'UNICEF ?

L'UNICEF est le fonds des Nations unies pour l'enfance. C'est une organisation qui vient en aide aux enfants les plus défavorisés partout dans le monde, notamment dans les pays les plus pauvres.

L'UNICEF est à pied d'œuvre dans plus de 190 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Son objectif : assurer à chaque enfant et adolescent santé, protection et éducation, et ce où qu'il soit. Même dans les endroits les plus reculés, les vaccins voyagent parfois à bicyclette, en pirogue ou à dos d'âne ! Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à l'eau potable, à des moyens d'assainissement, à une éducation de base de qualité pour tous les enfants, garçons ou filles. Il lutte contre la discrimination, le travail forcé ou le mariage précoce et agit pour la protection des enfants contre le sida, la violence, l'exploitation sous toutes ses formes.

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

En France, l'UNICEF souhaite engager le grand public, les jeunes, la communauté éducative et les pouvoirs publics en faveur de la cause des enfants et des adolescents, pour faire avancer leurs droits, soutenir les programmes de terrain de l'UNICEF en mobilisant la générosité des donateurs et en construisant des partenariats.

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ET LE DROIT À L'INFORMATION

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 novembre 1989.

La CIDE est composée de 54 articles et énonce les droits fondamentaux dont les enfants disposent : les États qui la ratifient sont tenus de faire respecter ces droits sur leur territoire. L'UNICEF y est mentionné comme garant du respect des droits de l'enfant.

L'aspect novateur de ce texte tient dans la place prépondérante donnée à la participation des enfants, qui en constitue l'un des 4 principes fondamentaux : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, survie et développement et participation.

Le droit à la participation regroupe ainsi plusieurs droits (articles 12 à 15 et 17) :

- le droit d'accéder à une information adaptée,
- le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis,
- le droit d'être écouté et entendu,
- le droit d'être pris en compte,
- le droit de participer au processus de décision.

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants. Il est de la responsabilité des États qui ont ratifié la CIDE de donner aux enfants et aux jeunes une information adaptée à leur âge, de les écouter et de les associer aux prises de décision, que ce soit au sein de la famille, à l'école, dans leur ville ou dans leur quartier.



FOCUS : LE DROIT À L'INFORMATION

L'éducation aux médias est une illustration du droit à l'information. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), des enfants bien informés sont de futurs citoyens conscients des enjeux du monde qui les entoure.

L'éducation aux médias participe de la formation du citoyen et permet de développer chez les enfants leur esprit critique. À travers les médias, ils sont informés des enjeux de développement, des situations de vulnérabilité dans lesquelles certains enfants grandissent, mais aussi de réponses positives qui peuvent être apportées, en France et dans le monde. Informés, sensibilisés, ils peuvent avoir envie d'agir et d'en parler autour d'eux.

Que dit la Convention internationale des droits de l'enfant ?

« Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. », article 17 de la CIDE.

L'État garantit l'accès de l'enfant à une information et à des supports provenant de sources diverses et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'État prend des mesures pour protéger l'enfant contre les sources nuisibles à son bien-être.

L'UNICEF COMME SOURCE D'INFO



COMMENT L'UNICEF PRODUIT L'INFO ?

L'UNICEF est présent dans le monde entier de manière pérenne, afin d'accompagner les pays dans leur développement sur le long terme, dans l'intérêt de tous les enfants, tout en se tenant prêt à intervenir en cas d'urgence.

• Dans les pays dits « en développement »

Plus de 85 % des postes de l'UNICEF sont localisés sur le terrain, où chaque bureau de pays s'acquitte de la mission de l'UNICEF à travers un programme de coopération spécifique, mis au point avec le gouvernement en place. Dans tous ces pays, l'UNICEF déploie ses interventions dans 7 grands domaines d'action : santé, VIH/sida, eau/hygiène/assainissement, nutrition, éducation/égalité, protection et inclusion sociale.

À chaque fois que cela est nécessaire, l'UNICEF répond aux crises en déployant d'importants programmes d'urgence, comme par exemple lors de crises alimentaires et nutritionnelles au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, de conflits au Moyen-Orient ou République centrafricaine, de typhons ou cyclones en Asie et dans le Pacifique, de séismes comme en 2010 à Haïti ou en 2015 au Népal...

L'UNICEF associe son expérience à la collecte rigoureuse de preuves et d'analyses dans le but de

mettre en place des programmes, des campagnes et des initiatives là où ils sont le plus nécessaires. L'information arrive via des contacts situés directement dans les bureaux de pays. Elle peut également provenir du siège international situé à New York. Paraissent de nombreux rapports permettant d'évaluer la situation des enfants dans le monde. Par exemple à l'automne 2016, le rapport *Uprooted* (« Déracinés ») établit que près de 50 millions d'enfants sont déracinés dans le monde : 28 millions sont déplacés de force par les conflits et la violence et 20 millions sont poussés à migrer pour espérer une vie meilleure et plus sûre.

Aussi, chaque année, un rapport sur l'action humanitaire pour les enfants et les femmes affectés par les situations d'urgence dans le monde est établi par l'UNICEF : de quoi proposer une vision d'ensemble de la question, établir le financement nécessaire pour l'année en cours, informer sur ces situations d'urgences et rapporter des histoires vécues.

• Dans les pays industrialisés

36 comités nationaux (dont l'UNICEF France) représentent l'organisation, défendent et font la promotion des droits de l'enfant sur leur territoire. Ils accompagnent ou interpellent les pouvoirs publics pour une meilleure application de la Convention internationale des droits de l'enfant, recueillent des fonds, forgent des partenariats clés avec des entreprises et mobilisent la société civile...

En France, le comité national s'appuie sur des informations provenant de sources diverses à l'échelle nationale et locale, notamment via **les comités territoriaux** où près de 6000 bénévoles agissent pour sensibiliser, collecter des fonds et veiller à l'application locale de la CIDE. Ainsi, les bénévoles sont associés à l'évaluation des Centres d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés (CAOMI) où 1500 mineurs ont été mis à l'abri suite aux opérations de démantèlement de la « jungle » de Calais, fin octobre. Ce recueil d'informations permettra de nourrir la démarche de plaidoyer de l'UNICEF France au niveau national et d'améliorer la prise en charge équitable de cette population fragile.

De même, **les Collectivités amies des enfants** constituent un réseau de partenaires locaux de l'UNICEF

qui placent les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant au cœur de leurs politiques publiques. La dynamique du réseau repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Les membres participent à des temps d'échange, de réflexion et s'appuient sur de nombreux outils pour construire une démarche commune. Il permet tous les deux ans de mener une Consultation nationale des enfants de 6 à 18 ans sur leur perception de l'application de leurs droits dans leur vie quotidienne. Cette consultation fait l'objet d'une analyse sociologique (voir étude de cas, page 10, proposée plus loin dans le dossier).

L'UNICEF France se fait le relais des rapports et alertes lancés au niveau international. Mais il peut également être la source d'études propres au territoire national. Il s'attache particulièrement à documenter et faire connaître la situation des enfants les plus vulnérables en France. Dans cette perspective, le comité français peut collaborer avec des chercheurs. Par exemple, pour documenter la situation des mineurs non accompagnés dans le nord de la France, il a publié à l'été 2016 l'enquête *Ni sains, ni saufs*, menée par l'association Trajectoires.



FOCUS : LE CENTRE DE RECHERCHE INNOCENTI

L'UNICEF dispose d'un centre mondial de recherche pour les enfants, à *l'Ospedale degli Innocenti*, (l'Hôpital des Innocents) basé à Florence, en Italie depuis 600 ans.

Le centre Innocenti, fondé en 1419, peut être considéré comme l'un des premiers efforts des autorités laïques pour prioriser les préoccupations des enfants les plus vulnérables. La recherche est fondamentale pour la mission de l'UNICEF. La lutte pour sauvegarder les droits de tous les enfants en toutes circonstances ne peut réussir que si elle est appuyée par les preuves les plus fiables et les connaissances les plus récentes.

Chaque année, le centre de recherche de l'UNICEF publie un état des lieux des droits de l'enfant dans les pays riches. Pour 2016, 41 pays de l'Union européenne et de l'OCDE ont été classés selon les inégalités de bien-être entre les enfants, en matière de revenus, d'éducation, de santé et de satisfaction dans la vie. Par exemple, la France s'est classée au 35^e rang dans le domaine de l'éducation (sur 37 pays pour cette thématique).

COMMENT L'UNICEF DIFFUSE L'INFO ?

L'UNICEF France relaie toutes les informations collectées en direction de ses réseaux et via les canaux d'information dont il dispose :

- des communiqués ou conférences de presse pour mobiliser les médias;
- des articles publiés sur le site www.unicef.fr et les réseaux sociaux pour faire connaître ses actions au grand public;
- des *newsletters* et *e-mailings* envoyés à ses contacts;

- une revue bi-annuelle, Agir, destiné aux donateurs de l'UNICEF, pour les informer des actions menées sur le terrain grâce à leurs dons. En effet, les programmes que l'UNICEF développe sont entièrement financés par des contributions volontaires de gouvernements, d'entreprises, de fondations et de particuliers. Il se doit donc d'informer ses donateurs et de rendre compte des actions réalisées grâce à l'argent collecté.
- des articles publiés sur le site www.myunicef.fr à destination des enfants, des jeunes, des professionnels de l'éducation et des parents.

UNE INFORMATION ADAPTÉE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES, UN ENJEU ESSENTIEL POUR L'UNICEF

La relation des jeunes aux médias, l'accès à une information adaptée et la construction de leur esprit critique constituent des priorités pour les actions que l'UNICEF mène auprès des enfants et des jeunes. Pour les informer et les encourager à participer, l'UNICEF France s'appuie sur www.myunicef.fr, un site web qui propose des outils d'éducation aux droits de l'enfant et des programmes d'engagement à ses côtés. Il s'adresse à un public large :

- les enfants et les jeunes entre 3 et 26 ans qui souhaitent s'informer, s'amuser et s'engager avec l'UNICEF,
- leurs parents,
- les professionnels de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

Les ressources disponibles sur le site sont variées, qu'il s'agisse d'informations, de ressources pédagogiques, de vidéos, de photos, de jeux, d'animations ou

d'ateliers autour des droits de l'enfant (concours de codage informatique, sensibilisation par le sport, coloriages géants, ateliers d'écriture, fabrication de poupées Frimousses, organisation d'événements, relais de campagnes nationales...).



L'UNICEF France s'associe également à des partenaires média comme le Monde des ados pour valoriser l'engagement des jeunes auprès de l'UNICEF, ou à des acteurs du numérique comme l'éditeur de Monster Messenger, un réseau social adapté aux enfants qui permet de leur fournir un outil d'expression sécurisé et à partir duquel l'UNICEF anime une communauté citoyenne et engagée pour les droits de l'enfant.

L'éducation aux médias à laquelle participe l'UNICEF est aussi préventive et veille à informer les enfants et les jeunes des dangers d'Internet, en participant aux temps forts de lutte contre le harcèlement...



FOCUS : U-REPORT

U-report est un outil numérique gratuit et anonyme de participation et d'information pour les jeunes, développé par l'UNICEF.

À partir de sondages envoyés sur leur *smartphone*, U-Report a pour but de faire s'interroger et participer les jeunes au dialogue social et politique, à travers des questions sur leur quotidien, leurs problématiques, leurs attentes, la société.

Un site Web permet de partager les résultats des sondages en direct avec le grand public et des publics avisés (médias, pouvoirs publics, décideurs politiques...) : <http://france.ureport.in/>

L'UNICEF COMME ACTEUR DE PLAIDOYER



© UNICEF/UN017394/UN Photo, Rick Bajorna

QU'EST-CE QUE LE PLAIDOYER ?

Le dictionnaire définit le plaidoyer comme la défense d'une cause ou d'une personne. Pour l'UNICEF, l'action de plaidoyer est un travail qui consiste à influencer directement ou indirectement les décideurs et toutes les personnes concernées par un enjeu particulier. Ce travail s'appuie sur des données fiables pour faire en

sorte que toutes ces personnes soutiennent et contribuent à un meilleur respect des droits des enfants.

Le travail de plaidoyer de l'UNICEF est essentiel pour lutter contre les inégalités auxquelles les enfants ont à faire face.



FOCUS : COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

À l'UNICEF, la communication pour le développement s'inscrit de façon systématique dans tout programme d'action en se basant sur des faits concrets. L'objectif est de promouvoir un comportement individuel positif et mesurable en vue d'un changement social. Cette stratégie fait partie intégrante des programmes de développement, du plaidoyer politique et du travail humanitaire.

Dans cette démarche, l'UNICEF s'appuie sur l'approche fondée sur les droits de l'homme, en particulier le droit à l'information, à la communication et à la participation énoncé dans la Convention internationale des droits de l'enfant (articles 12, 13 et 17). L'UNICEF construit sa stratégie de communication pour le développement notamment sur les valeurs et principes suivants :

- › favoriser un environnement permettant de créer des espaces pour la pluralité des expressions et la parole de la communauté, assurer la participation active et constructive des enfants et des jeunes ;
- › veiller à ce que les enfants soient considérés comme des acteurs du changement et faisant partie d'un groupe participatif essentiel, dès leur plus jeune âge ;
- › développer l'estime de soi et la confiance en soi des prestataires de soins et des enfants.

L'importance du travail de plaidoyer est affirmée dans l'énoncé de la mission de l'UNICEF :

- L'UNICEF est chargé par l'Assemblée générale des Nations unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.
- L'UNICEF s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et œuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants.
- L'UNICEF fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.
- L'UNICEF mobilise la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier

les pays en développement, à donner la priorité aux enfants, et pour renforcer leur capacité à formuler des politiques appropriées et à mettre en place des services en faveur des enfants et des familles.

- L'UNICEF œuvre, avec le concours de tous ses partenaires, à la réalisation des objectifs de développement humain durable fixés par la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations unies.

En France, l'UNICEF a pour mission de promouvoir et défendre les droits de l'enfant en France et partout dans le monde. Au-delà de la CIDE, il fonde sa légitimité sur les recommandations des experts du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Les actions mises en place visent à garantir la traduction concrète des droits de l'enfant dans les politiques publiques.

LES PRIORITÉS DE L'UNICEF

Les grands enjeux sur lesquels l'UNICEF se mobilise ont une portée à la fois nationale et internationale.

En France :

- lutter contre la pauvreté et les privations,
- lutter contre les inégalités scolaires et améliorer la vie des enfants à l'école,
- défendre les droits des enfants migrants et réfugiés,
- défendre les droits des enfants qui vivent en bidonvilles,
- défendre une justice pénale des mineurs respectueuse des droits de l'enfant.

Ces priorités sont notamment étayées par les résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans. Ils se traduisent par exemple par la campagne de mobilisation dans le cadre de l'élection présidentielle (voir l'étude de cas détaillée au chapitre suivant).

À l'international :

- protéger les enfants dans les conflits,
- promouvoir l'accès à l'éducation notamment pendant les crises,
- répondre aux enjeux de santé et de nutrition,
- répondre aux enjeux d'accès à l'eau et à l'hygiène.

Si par le passé, les enjeux défendus sur le territoire national se distinguaient assez largement des questions internationales, cette tendance se réduit, comme peut l'illustrer la question des enfants migrants et réfugiés, qui concerne la France mais ne peut se traiter que dans une perspective internationale.

De la même façon, l'UNICEF France se mobilise par exemple sur la question des enfants dans les conflits. À travers sa campagne « Des écoles, pas des champs de bataille », le comité français a voulu mobiliser le gouvernement français pour interdire l'utilisation des écoles à des fins militaires (ce qui empêche les enfants d'aller à l'école et les met en danger, les écoles devenant des cibles pour les parties aux conflits).

ÉTUDE DE CAS :

CAMPAGNE « ENFANT AVANT TOUT »



LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS

La Consultation nationale des 6-18 ans, proposée par l'UNICEF France depuis 2013, permet à chaque enfant et adolescent d'exprimer son point de vue sur son quotidien et ses droits en répondant à un questionnaire réparti en quatre thématiques :

- « **J'ai des droits** » : connaissance de ses droits et de leur respect par autrui.
- « **Ma vie de tous les jours** » : vie à la maison, à l'école, dans le quartier, mais aussi les relations avec la famille et les amis.
- « **Mon éducation, mes loisirs** » : vie scolaire (réussite, sécurité) et périscolaire.
- « **Ma santé** » : salubrité des espaces fréquentés, accès à des repas équilibrés, aux soins, ou encore à une aide en cas de mal-être.

En 2009, la France et dix autres pays ont participé à une étude créée par l'UNICEF sur la perception qu'ont les enfants et les jeunes de l'effectivité de leurs droits. Les villes participantes et l'UNICEF France ont souhaité pérenniser la démarche. Respecter les droits de l'enfant et des jeunes, c'est notamment leur donner la parole, les inciter à participer, à être acteurs citoyens dans leur environnement proche. La Consultation permet de mesurer cette effectivité grâce à eux.

Serge Paugam, chercheur au CNRS, construit, à chaque édition, des indicateurs en regroupant des questions tirées des quatre thématiques. Il s'agit de mesurer, à l'aide de chaque indicateur, le ressenti de privation, d'intégration familiale, sociale, de santé psychique, de participation à la vie de la collectivité... de chaque participant.

Les résultats de la Consultation sont significatifs de par le nombre de participants, la diversité géographique, la complémentarité des réponses par âge ou par sexe.

L'étude permet également de définir les facteurs aggravants ou déclencheurs de situations à risque.

L'UNICEF France publie l'analyse des résultats sous la forme d'un rapport remis au gouvernement (ministres concernés), aux députés et sénateurs ainsi qu'aux élus locaux, notamment par le biais de son réseau de Collectivités amies des enfants (maires et présidents de conseils départementaux). Avec des données riches et concrètes, ce rapport est un réel outil pour défendre et faire progresser les droits de l'enfant en France. Il est essentiel qu'un maximum d'enfants et de jeunes y contribuent.

En 2016, à l'aide des Villes amies des enfants et d'une grande participation sur un site internet, ce sont 21 930 enfants qui ont pu donner leur avis sur l'effectivité de leurs droits en France. Les résultats nous

informent sur les inégalités entre les enfants selon leur quartier d'habitation, avec notamment les nombreuses privations quotidiennes, mais aussi les ressources qui existent pour les enfants vivant dans un quartier défavorisé.

L'enquête montre que les enfants et adolescents des quartiers prioritaires cumulent des inégalités : la privation d'accès aux savoirs et aux activités est particulièrement criante pour les enfants vivant au sein des quartiers prioritaires ou populaires, ce qui augmente le risque d'être plus angoissé, de ne pas réussir à l'école et de ressentir que ses droits ne sont pas respectés. Dès 6 ans et dans ces quartiers plus qu'ailleurs, 54 % des enfants témoignent d'un manque d'accès aux savoirs, 41 % d'un manque d'activités culturelles ou de loisirs. En outre, plus de 60 % se disent angoissés de ne pas réussir à l'école, ce qui marque leur intérêt pour l'éducation et leur préoccupation pour l'avenir. Ils sont plus de 67 % à déclarer pouvoir trouver de l'aide en cas de besoin dans leur quartier et près de 42 % à affirmer

avoir une famille à proximité. 71 % s'entendent bien avec leurs voisins et 44 % estiment être valorisés par leurs amis. Enfin, 67 % et 55 % déclarent être valorisés par leur mère et leur père. Ces résultats prouvent aussi l'importance des liens de proximité dans le quotidien de ces enfants.

L'analyse démontre que le cumul de ces inégalités matérielles et la perte de confiance sont autant de facteurs aggravant les situations que l'enfant peut vivre : discrimination ethnique ou religieuse, harcèlement sur Internet ou dans le quartier. Les enfants et adolescents privés d'activités extrascolaires ont ainsi près de 4 fois plus de risques d'être angoissés et de ne pas réussir à l'école.

Plus grave, ces enfants perçoivent très tôt qu'ils n'ont pas les mêmes chances que les autres : ils sont près de 13 % à estimer que leurs droits ne sont pas respectés dans leur quartier, 7 % estiment qu'ils ne le sont pas non plus en France, soit 2 fois plus que ceux qui vivent en centre-ville !

LA CAMPAGNE DE MOBILISATION ET LES RECOMMANDATIONS AU FUTUR PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fort de ces résultats, l'UNICEF France lance une campagne de communication et de mobilisation « **Enfant avant tout** », autour de l'élection présidentielle.

• Les objectifs de la campagne

- Interpeller les candidats sur l'urgence d'agir en faveur d'une politique de l'enfance et de l'adolescence pour que cela soit un sujet au cœur de la campagne et qu'ils se positionnent sur des mesures concrètes.
- Sensibiliser le grand public sur la situation des enfants en France notamment ceux des quartiers défavorisés.
- Sensibiliser et accompagner les enfants pour qu'ils proposent leurs propres recommandations au futur président.

• Le concept de la campagne

L'un des thèmes majeurs de la Consultation nationale et des recommandations est **l'égalité** et le fait qu'elle n'est plus respectée en France. Suite aux résultats détaillés dans le rapport et à l'évaluation sévère de la France par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies en 2016, l'UNICEF France prend la parole et fait 8 propositions aux candidats à l'élection présidentielle avec la campagne « **Enfant avant tout** », pour rappeler

que l'enfance est un droit et placer l'équité au cœur de toute décision concernant les enfants. Ces 8 propositions ont été élaborées notamment à partir de la parole des enfants, les 21 930 participants à la 3^e Consultation nationale des 6-18 ans, dont plusieurs milliers vivant dans les quartiers les plus défavorisés.

Pour faire connaître ses propositions, l'UNICEF France lance une campagne en presse quotidienne nationale et sur les réseaux sociaux avec le hashtag #enfants2017. Un visuel par proposition pour rappelle qu'un enfant est avant tout un enfant : il doit être considéré spécifiquement et ses droits doivent être respectés. Ce ne sont pas des « délinquants », des « mendiants », des « migrants », mais des enfants que la France s'est engagée à protéger.

L'UNICEF a commencé à rencontrer les candidats et leurs équipes et continuera tout au long de la campagne électorale, pour que le principe d'égalité se traduise concrètement dans la vie de chaque enfant.

ANIMER UN ATELIER : L'UNICEF COMME SOURCE D'INFORMATION



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Comprendre comment l'UNICEF construit ses informations
- Savoir différencier les différents types de messages diffusés par l'UNICEF
- Rédiger un article pour informer sur les retombées de la Consultation nationale et sur son prolongement avec la campagne « Enfant avant tout »



MATÉRIEL ET RESSOURCES NÉCESSAIRES



Matériel

- Ordinateur + vidéoprojecteur
- Présentation powerpoint à télécharger sur www.myunicef.fr

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

› Introduction (5 min)

- Présenter l'UNICEF en expliquant les différentes missions qui lui reviennent en France et dans le monde : collecter des fonds, veiller à la bonne application des droits de l'enfant en France, accompagner les acteurs dans la promotion des droits.

PHASE 1 : PRÉSENTATION DE L'UNICEF COMME SOURCE D'INFORMATION ET ACTEUR DE PLAIDOYER

› [tous] Quels types d'information l'UNICEF produit-il ? (10 min)

- Parmi les supports proposés, demander aux élèves de faire un tri pour ne conserver que ceux qui sont des supports d'information : photocopier ou imprimer les documents 1 à 8 reproduits dans la fiche d'accompagnement.
- Définir collectivement chaque type de support d'information :

Communiqué de presse : document court dont le but est de transmettre aux journalistes une information. Le document commence par indiquer le lieu et la date et il se termine par une présentation résumée de l'organisation qui émet l'information et la mention d'une personne à contacter.

Dessin de presse : le dessin de presse est la représentation graphique d'un événement de l'actualité par un observateur à la fois artiste et journaliste. (Source : CLEMI).

Infographie : représentation graphique d'une information complexe et chiffrée, permettant d'en faciliter la compréhension.

Témoignage : l'UNICEF est présent sur le terrain, dans pratiquement tous les pays du monde, de façon permanente. Ses représentants sont donc généralement déjà présents sur place, lorsqu'une catastrophe ou un drame humanitaire se produit. Ils ont alors une mission importante de témoignage afin que les situations dont ils sont témoins puissent être relatées le plus largement.

Article de presse : texte diffusé dans un journal ou sur un site d'information, dont le but est de relater une information, vérifiée et transmise par différentes sources. Il peut exprimer une opinion qui déterminera l'angle choisi.

- Aider les élèves à identifier et à qualifier les supports qui restent : support de plaidoyer (documents 4 et 6) / appel au don (document 8).

- Faire le lien entre chaque support et les différents domaines d'action de l'UNICEF (voir fiche de présentation de l'UNICEF).

➤ [Tous] **Le circuit de l'information (10 min)**

Supports d'information sur la Consultation nationale des 6-18 ans

- > Communiqué de presse : <http://bit.do/daGev>
Le communiqué de presse « *Grandir en France* », un défi pour les 6-18 ans des quartiers prioritaires a été publié le 28 novembre sur unicef.fr. Il a été envoyé quelques jours auparavant à certains titres de presse, afin qu'ils puissent préparer un article pour le jour officiel de sortie du rapport, le 29 novembre. Lorsqu'un communiqué est envoyé avant une sortie officielle, on appelle cela un envoi « sous embargo », ce qui signifie que celui qui reçoit le communiqué s'engage à ne pas diffuser l'information avant la date qui y est indiquée.
- > Le Parisien : <http://bit.do/daGqD>
L'article du Parisien est sorti le 29 novembre. Il avait également bénéficié de l'envoi sous embargo, de même que celui de L'Humanité.
- > L'Humanité : <http://bit.do/daGqQ>

- > RTL avec AFP le 29/11/2016 : <http://bit.do/daGqV>
La dépêche AFP est sortie le 28 novembre à 23 heures, basée sur le communiqué de presse, qui leur avait été adressé sous embargo.

L'article sur le site de RTL a été publié le 29 novembre. Il s'appuie sur la dépêche AFP.

- > Rue des écoles le 04/12/2016 (aller à 10'52) : <http://bit.do/daGqZ>
L'émission Rue des Ecoles sur France Culture a été diffusée le 4 décembre et celle sur France Info Junior le 7 décembre.
- > France Info Junior le 07/12/2016 : <http://bit.do/daGq8>

- Imprimer et photocopier les documents cités ci-dessus afin de constituer une mini-revue de presse.
- Faire lire les titres aux élèves et les aider à trouver les informations appropriées pour reconstituer le circuit de l'information : quel document a été la source de quel autre ? plusieurs supports ont-ils pu être diffusés en même temps ?
- Comparer les supports et les contenus qui s'y trouvent.

PHASE 2 : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CAS « ENFANT AVANT TOUT »

- Présenter la Consultation nationale des 6-18 ans (10 min)
 - > Le questionnaire
 - > L'analyse des réponses et le rapport
 - > La diffusion du rapport
 - > Les recommandations aux candidats à l'élection présidentielle
- [PRIMAIRE] **Le dessin de presse (20 min)**
 - Projeter les 5 dessins de Dalaine (documents 3 et 9) et distribuer la fiche d'activités Lecture et analyse d'image.
 - Compléter les tableaux d'observation et d'analyse de chaque image.

- Faire le lien avec la consultation et les résultats qui en sont ressortis.
- [COLLÈGE] **Les statistiques dans les médias (20 min)**
 - Présenter les différents graphiques et infographies proposés (documents 10 à 13).
 - Comparer les présentations utilisées.
 - Débattre de l'utilisation des chiffres : l'information est-elle compréhensible ? Pourquoi tel chiffre a-t-il été choisi ? Les infos sont-elles complètes ?
 - Comparer la manière dont les questions ont été posées dans le questionnaire et comment les résultats sont présentés dans ces documents.

› [LYCÉE] **Constituer un dossier de presse collaboratif sur la Consultation nationale des 6-18 ans (20 min)**

- Lancer une recherche sur différents moteurs de recherche avec les mots-clés suivants : *QUARTIERS POPULAIRES UNICEF*
- Rechercher sur les réseaux sociaux le hashtag #MoiJeSuisCandidat
 - > Pour chaque article trouvé, indiquer le titre du journal, la date, le titre de l'article.
 - > Identifier les sources citées dans chaque article, les informations qui diffèrent d'un article à l'autre, les personnes citées ou interviewées.
 - > Sur les réseaux sociaux, trier les posts en fonction des acteurs par lesquels ils sont relayés (presse, ONG/institutions/individus/personnalités) et indiquer le degré de notoriété et d'audience (retweet/like) de ces relais.

› [TOUS] **Passer de l'information à la campagne de plaidoyer (10 min)**

- Expliquer ce qu'est le plaidoyer et comment l'UNICEF remplit cette mission (voir fiche L'UNICEF comme acteur de plaidoyer)
- Présenter les supports de la campagne « Enfant avant tout » :
 - > Les 8 recommandations aux candidats à l'élection présidentielle (document 14)
 - > Visuel « Moi je suis candidat » (document 7)
 - > Visuel « Enfant avant tout » (document 15)
- Collectivement, répondre aux questions suivantes :
 - > Quel est l'objectif de la campagne ? Qui est la cible ?
 - > Quelle action est attendue du grand public ?
- Identifier les messages qui sont directement issus de la Consultation nationale, parmi les 8 recommandations.

PHASE 3 : [TOUS] PRODUCTION COLLECTIVE DES MESSAGES CLÉS (15 MIN)

- En prévision de la rédaction de l'article, recenser les informations importantes en répondant aux questions : QUI ? QUOI ? QUAND ? OÙ ? QUAND ? COMMENT ? POURQUOI ?
- Pour cela, répartir les participants en 6 groupes : chaque groupe répond à une question en notant les mots-clés sur des post-it. L'ensemble des réponses est mis en commun.
- Lorsque tout le groupe est d'accord sur le contenu des réponses à ces 6 questions, partager le groupe en deux : une moitié va travailler sur la rédaction d'un article, l'autre sur les messages de plaidoyer.

PHASE 4 : [TOUS] EN SOUS-GROUPES : RÉDACTION DES ARTICLES ET RECOMMANDATIONS AU FUTUR PRÉSIDENT (60 MIN)

- Au sein du sous-groupe « rédacteurs de l'article », les participants vont rédiger un article militant ou une lettre ouverte au futur président : sur la base des données de la Consultation nationale, le sous-groupe décide de l'angle choisi et des recommandations à porter dans l'article.
 - Pour rédiger l'article, se référer aux fiches méthode « Rédiger un article pour le web » et « Rédiger une lettre ouverte ».
 - Dans le second sous-groupe, l'objectif est de choisir individuellement une recommandation à porter auprès du futur président. La formulation de cette recommandation se fera sous la forme « Moi je suis candidat » : chacun complète cette accroche avec un enjeu important pour évoquer l'égalité.
- Exemples :
- Moi je suis candidat pour donner à tous les enfants accès à la culture.
- Moi je suis candidat pour être vraiment entendu dans les décisions qui me concerne.
- Chaque élève écrit sa recommandation sur le panneau proposé (document 16) et est pris en photo avec son panneau.
- Les articles et lettres rédigés et les photos avec les panneaux sont envoyés à l'UNICEF pour être mis en ligne sur le site MyUNICEF : les envoyer à l'adresse myunicef@unicef.fr.

RÉDIGER UN ARTICLE POUR LE WEB

L'usage d'Internet institue un nouveau rapport avec le lecteur utilisateur du web. Comment faire pour se démarquer dans le foisonnement d'informations proposées aux internautes ? Écrire un article pour le web nécessite de respecter certaines règles de présentation et d'écriture pour être clair, concis et capter l'attention du lecteur jusqu'à la fin de l'article.

Qu'est-ce qu'un texte efficace ?

TITRE EXPLICITE ET ATTRACTIF, AVEC MOTS-CLÉS (55-70 SIGNES)

« Chapô » de 400 signes maximum ; comme un résumé de votre article, il contient le message essentiel : qui ? quand ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ? (en anglais, on les appelle les 5W). Il annonce le sujet abordé, l'angle sous lequel vous l'abordez, contient les mots-clés et contribue au référencement¹. Le lecteur ne lit souvent que le titre, le chapô et la légende de la photo, ils doivent donc contenir les informations principales.

Votre article doit commencer par une « accroche », une phrase forte qui donne envie de lire la suite : une information ou un chiffre marquant, une citation forte. Attention, le langage doit être adapté à votre cible.

Commencez toujours par le plus important / le plus récent. Les 1000 premiers signes sont capitaux.

Dans votre article, déroulez votre propos en le structurant : les idées doivent être organisées et il doit y avoir une progression. Un paragraphe = une idée. Préférez la voix active à la voix passive.

Quelle est la longueur optimale ? Plus votre article est long, moins vous aurez de chance qu'il soit lu jusqu'au bout – et même qu'il soit lu tout court. 2000 ou 3000 signes est une bonne moyenne : il faut être efficace et aller à l'essentiel.

Les intertitres sont vos amis !

Les intertitres (tel que celui ci-dessus) permettent de structurer la page pour que l'œil du lecteur puisse se repérer, et également de rythmer la lecture. Ils annoncent une information contenue dans les paragraphes suivants, avant le prochain intertitre. Ils doivent être courts et forts.

Tout ce qui structure visuellement votre article aide à la lecture (lecture qui est plus difficile sur écran que sur papier, ne l'oubliez pas) : utilisez une police simple, lisible, sans empâtement ; préférez un texte sur une seule colonne ; alignez le texte à gauche, choisissez des images pertinentes dans le contexte évoqué ; pensez à mettre les citations « entre guillemets et en italique ».

Pensez à mettre un mot-clé / une expression courte par paragraphe en gras, à aérer votre texte avec des retours à la ligne entre les paragraphes...

Vous pouvez mettre des liens hypertextes dans votre article, pour renvoyer vers d'autres contenus, mais n'en abusez pas dans le corps du texte, ils « coupent » la lecture et votre lecteur risque de cliquer et partir ailleurs avant la fin de votre article... Préférez plutôt les mettre dans l'encadré ou en bas de page dans « En savoir plus ».

Tenir son angle jusqu'au bout

Vous avez choisi de traiter votre sujet sous un certain angle : tenez cet angle tout au long de votre article, depuis le titre jusqu'à la chute... Attention aux digressions et ajouts d'idées qui ne servent pas votre propos !

Un article doit toujours contenir une chute. Une idée qui vous permet de conclure votre propos.

^ Citer vos sources dans l'article, cela est gage de fiabilité.

EN SAVOIR PLUS : Mettez des liens vers d'autres articles liés au vôtre, soulignez-les pour qu'ils ressortent.

MOTS-CLÉS : 3 à 5 termes, à choisir dans la liste fixe.

ILLUSTRATIONS : pensez à illustrer votre article et à mettre les copyrights (©).

¹ Le référencement est l'inscription du site web dans les moteurs de recherche et les annuaires (= indexation) qui vont donc le « référencer » dans leurs pages de résultats. Le référencement est facilité quand un article est optimisé et ergonomique.



FOCUS : LA TEMPORALITÉ DE L'INFO, ENTRE ACTUALITÉS CHAUDES ET FROIDES

La rédaction et la publication d'un article sur le web s'inscrivent dans la stratégie éditoriale du support sur lequel vous le publiez. Or, tous les contenus n'ont pas la même temporalité. Comme en journalisme, le rédacteur web distingue les contenus chauds des contenus froids. À l'UNICEF par exemple, il existe des temps forts qui sont des rendez-vous annuels à des dates fixes : la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, le mois de l'eau en mars, la campagne de vente en fin d'année... Un article sur l'un de ces temps forts ou sur une thématique comme l'accès à l'éducation relève du contenu « froid », au sens où il contient des informations stables, valables durant plusieurs mois.

En revanche, les contenus chauds traitent une information plus ponctuelle, qui correspond à des événements, à une actualité, à une urgence dans le cadre de l'UNICEF... Ce type de contenu nécessite une mise à jour très régulière, ce qui permet de générer du trafic et d'affirmer sa présence sur le web. Les contenus chauds sont tout aussi importants que les contenus froids dans la mesure où ils permettent de cultiver l'intérêt des lecteurs, de les fidéliser, en leur fournissant ponctuellement de l'information.



© UNICEF - Laurence Geai

RÉDIGER UNE LETTRE OUVERTE

Prénom – Nom

Au futur président de la République

Ville, le JJ/MM/AAAA

Objet : annoncer le sujet de la lettre ouverte

Monsieur,

Rédiger une lettre ouverte consiste à écrire un texte qui respecte la forme de la lettre mais qui est destiné à être publié et à être lu par un grand nombre de personnes. Une lettre ouverte ne s'envoie pas à la personne destinataire, comme une lettre classique. L'auteur la rend publique, par le moyen qu'il souhaite. Cela peut être fait dans un journal, ou plus facilement sur Internet (sur son site, son blog, les réseaux sociaux...). Le premier paragraphe sert à poser le contexte et à présenter la situation.

Une lettre ouverte sert à défendre une idée ou une cause, à donner son avis sur un sujet précis et souvent à alerter sur une situation. L'objectif d'une lettre ouverte est d'avoir la plus grande audience possible, de la diffuser au plus grand nombre de personnes pour faire connaître sa demande, son alerte. Attention, ne faire qu'**une seule proposition** dans sa lettre, pour ne pas disperser le message. Après avoir présenté la situation dans le premier paragraphe, il est important de présenter les enjeux face à cette situation. On peut formuler ces enjeux sous forme de question.

Le ton employé dans la rédaction de la lettre doit être clair, direct et incisif. À ce stade de la lettre, il faut formuler votre demande. Ne pas hésiter à employer le mode impératif (sans ponctuation excessive !) et à faire des phrases courtes. User d'arguments et d'exemples pour les illustrer et convaincre ceux qui liront la lettre.

Aérer la présentation, faire un paragraphe par idée et ne pas dépasser une page.

Exemple : « *La situation des enfants des quartiers prioritaires est très préoccupante. Nous ne pouvons les laisser grandir dans un environnement qui ne leur offre pas les mêmes chances qu'aux autres enfants. **Nous avons besoin de vous** pour leur proposer des activités adaptées, des soins quand ils sont malades, des logements en bon état... »*

Penser à joindre des annexes à la lettre qui pourraient illustrer le propos (le lien vers le rapport de la Consultation nationale des 6-18 ans par exemple, des photos...).

Il est important de proposer votre conclusion personnelle avant de terminer par une formule de politesse :

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

Prénom et Nom

Situation actuelle :

Exemple : Élève de 4^e au Collège XXX de Paris

DOCUMENTS FOURNIS

Document 1 :

Article publié sur le site de l'UNICEF France
"Grandir en France", un défi pour les 6-18 ans des
quartiers prioritaires
<http://bit.do/daGev>

Document 2 :

Information envoyée à la presse par le service Com-
munication de l'UNICEF France
**Des écoles, pas des champs de bataille ! L'UNICEF
France appelle la France à signer la Déclaration sur
la sécurité dans les écoles**
<http://bit.do/daGeC>

Document 3 :

Dessin de Dalaine pour illustrer les enfants en situation de privation



Document 4 :

Visuel de la campagne
« Des écoles, pas des
champs de bataille »



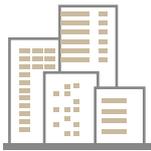
Document 5 :

Infographie illustrant le sentiment de non-respect de ses droits

Quels facteurs expliquent le sentiment de non-respect de ses droits ?

Dans mon quartier, ma ville

Vivre en quartier prioritaire

2,13 fois +
de risque

Vivre en quartier populaire

1,90 fois +
de risque

Privation d'accès à la santé

1,67 fois +
de risque

Privation matérielle

1,55 fois +
de risque

Privation d'activités

1,52 fois +
de risque

En France

Vivre en quartier prioritaire

1,76 fois +
de risque

Vivre en quartier populaire

1,60 fois +
de risque

Privation d'activités

1,60 fois +
de risque

Privation d'accès à la santé

1,58 fois +
de risque

Privation matérielle

1,44 fois +
de risque

Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016

Document 6 :

PRÉSIDENTIELLE 2017. QU'EST-CE QU'ON FAIT POUR LES ENFANTS ?

MOI JE SUIS CANDIDAT

MESDAMES, MESSIEURS LES CANDIDATS,
ÉCOUTEZ CE QUE LES ENFANTS ONT À VOUS DIRE !
L'UNICEF France a recueilli leurs avis sur leur vie et propose 8 recommandations pour mieux grandir en France. Maintenant, à vous d'agir pour eux !

L'ENFANCE EST UN DROIT ! #MoiJeSuisCandidat

unicef
pour chaque enfant

Document 7 :

Témoignage du représentant adjoint de l'UNICEF Haïti après le passage de l'ouragan Matthew :
« C'est comme si une bombe atomique avait explosé »

<http://bit.do/daGeF>

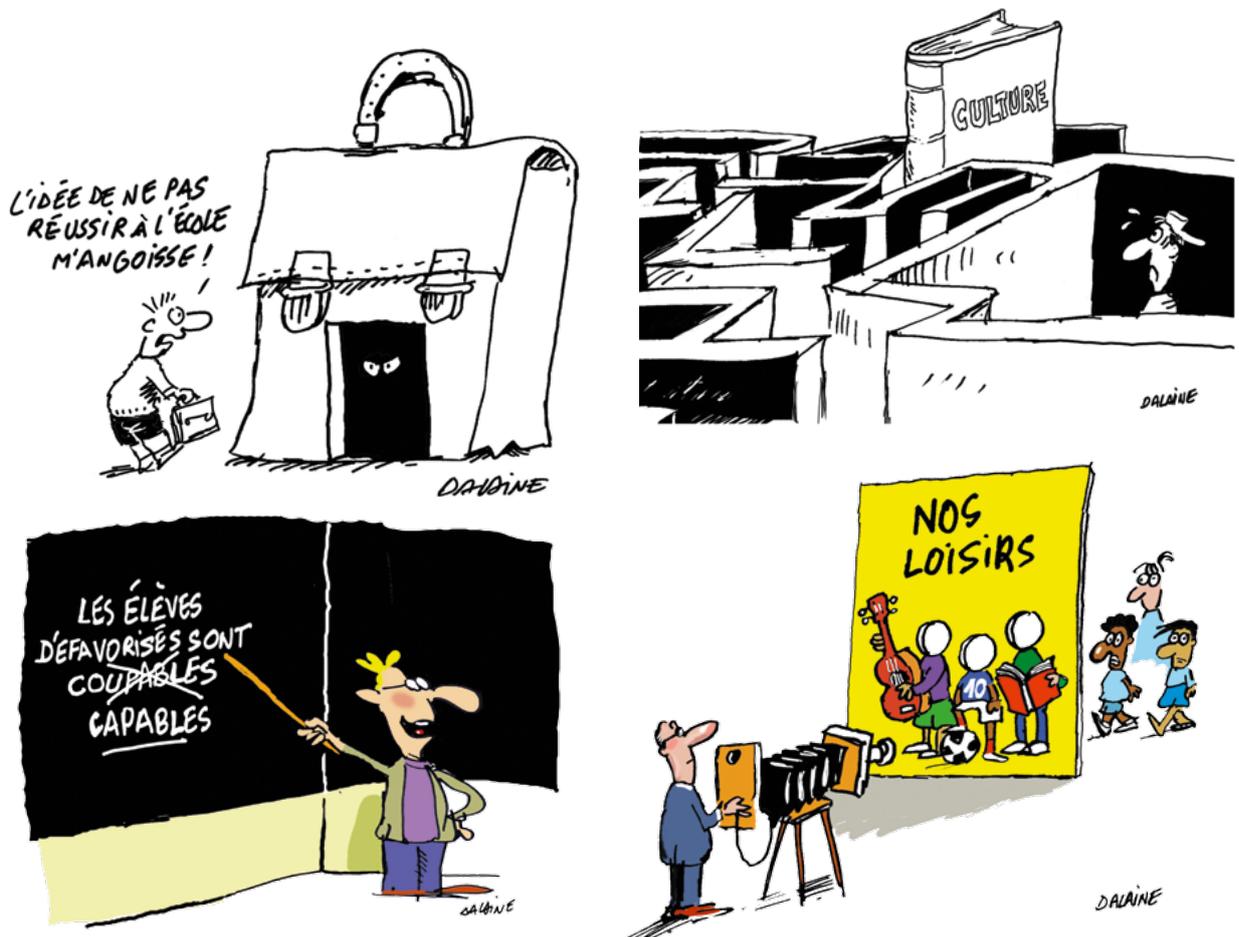
Document 8 :

Promotion du don par SMS



Document 9 :

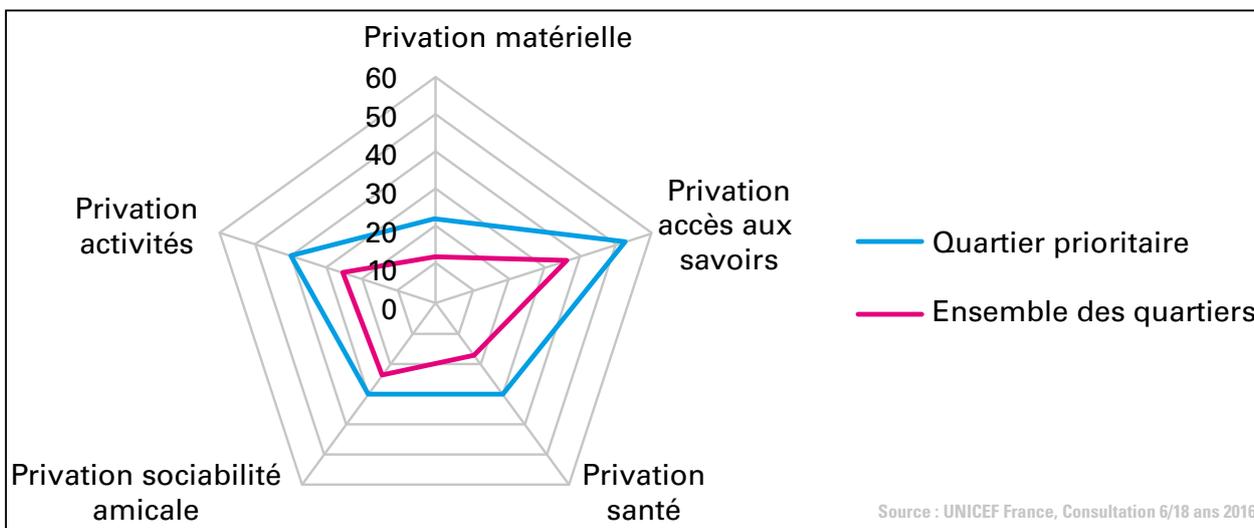
Dessins de Dalainé pour illustrer les différents résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans



Document 10 :

Graphique 2 :

Les cinq types de privation dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville par rapport à l'ensemble des quartiers



Document 11 :

Le sentiment d'angoisse scolaire



Centre-ville

43,5 %



Quartier périphérique

49,2 %



Quartier populaire

46,8 %



Quartier prioritaire

57,9 %

Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016

Quels facteurs expliquent le sentiment d'angoisse scolaire ?

Privation d'activités



3,78 fois +
de risque

Privation de sociabilité amicale



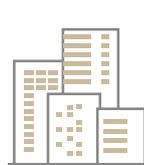
1,61 fois +
de risque

Privation d'accès à la santé



1,60 fois +
de risque

Vivre en quartier prioritaire



1,56 fois +
de risque

Privation d'accès aux savoirs



1,33 fois +
de risque

Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016

Document 12 :

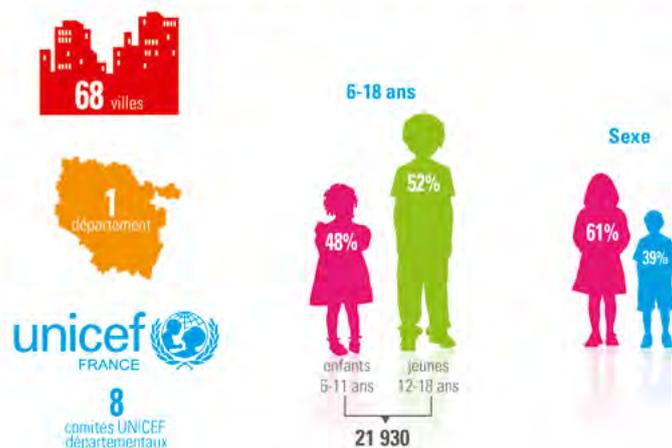
Tableau 3 : La privation matérielle selon les facteurs sociodémographiques

	%	N	Chi-deux
Sexe			0.000
Garçons	14,1	13 499	
Fille	11,2	8 431	
Age			0.000
De 6 à 11	13,6	10 298	
De 12 à 14	10,5	7 410	
15 ans et plus	13,0	4 222	
Situation familiale			0.000
Je vis avec d'autres membres de ma famille	24,2	223	
Je vis avec l'un de mes parents seulement	18,3	3 741	
Je vis avec mon père et ma mère	10,5	15 777	
Je vis dans un foyer ou une famille d'accueil	19,9	166	
Je vis dans une famille recomposée	14,4	1 762	
Type de quartier			0.000
Centre-ville	12,6	4 708	
Quartier périphérique	12,2	5 846	
Quartier populaire	16,7	1 936	
Quartier prioritaire	22,0	1 391	
Ensemble	12,4	21 930	

Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016 - N : 21 930

Document 13 :

Qui a participé à la consultation nationale ?



Répartition entre les participants sur papier et les participants sur la plateforme internet



Âge



Source : UNICEF France, Consultation 6/18 ans 2016

Document 14 :

Nos 8 propositions au futur président de la République française



Document 15 :

Visuel de la campagne « Enfant avant tout »



Document 16 :

#MoiJeSuisCandidat



unicef
pour chaque enfant

LECTURE ET ANALYSE D'IMAGE

CE QUE JE VOIS ET J'OBSERVE...	
Illustration n°	
Auteur	
Portrait/paysage	
Couleurs/noir et blanc	
Dessin de presse/d'illustration	
Description sommaire	
Personnage(s) représenté(s)	
Mise en scène (actions, lieux, objets)	
Éléments textuels (titre, bulles, message/slogan)	
Effet de perspective, d'angle de vue, de plan	

CE QUE JE RESENS, JE COMPRENS ET J'INTERPRÈTE...	
À quoi cette image te fait-elle penser ?	> Fais le lien avec les situations vécues.
Quel effet cette image a-t-elle sur toi ?	> Pense à ce que tu ressens en la regardant.
Quel est le sujet/thème abordé ?	> Pense à ce que cette image apporte en termes d'information.
Quel est le ton employé ?	> Analyse l'ambiance générale : sérieuse, décalée.
Quel message cette image véhicule-t-elle ?	> Essaie de formuler le message que l'image veut transmettre à l'aide d'une phrase.
Quels procédés l'illustrateur utilise-t-il pour faire passer son message ?	> Repère les procédés utilisés dans l'image et dans le texte : ironie, provocation, satire, allusion...

LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



1

QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION* ?

Chaque enfant doit pouvoir s'informer grâce à des supports variés et adaptés à son âge, qui lui permettent d'avoir une vision **objective** sur le monde. Cela l'aide à développer ses connaissances, à se forger une opinion et à mieux comprendre d'autres cultures.

Pour que les enfants reçoivent une information qu'ils puissent comprendre, il est nécessaire de leur donner accès à une presse et à des livres qui leur soient spécifiques. Et c'est à l'État de s'assurer que cette production est de qualité. Il doit aussi protéger les enfants des informations qui peuvent leur **nuire**.

Le droit à l'information ne peut être séparé de la **liberté d'expression**. En accompagnant les enfants dans leur compréhension de l'actualité et de questions de société, le droit à l'information permet de construire leur **esprit critique**, de leur offrir un cadre pour leur liberté d'expression et de les former à devenir citoyens.

La liberté d'expression est une liberté **fondamentale** et **universelle**, portée par la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi plus largement par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La liberté d'expression permet la liberté de pensée. C'est la base de la **démocratie**. S'ils ont la possibilité d'exprimer ce qu'ils pensent, les gens se sentent plus en sécurité et respectés par l'État.

* Voir Vocabulaire à la fin de la fiche

2

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

Le droit à la liberté d'expression et à l'information fait partie des droits dits de **participation**. Il est défini dans les articles 13 et 17.

L'article 17 cite l'accès à une information appropriée pour les enfants. Il explique que l'État garantit l'accès de l'enfant à une information et à des matériels provenant de sources diverses, et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'État prend des mesures pour protéger l'enfant contre les matériels nuisibles à son bien-être.

Par ailleurs, l'article 13 dit que « *l'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant* ».

Mais quand on donne son opinion en public, il y a des règles à respecter, comme le respect de la vie privée et des droits d'**autrui**, l'interdiction d'injurier, de mentir, de menacer et de **discriminer**, etc.

3

POURQUOI CERTAINS ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS AU DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Dans certains pays, les gens n'ont pas le droit de s'exprimer sur le fonctionnement de leur pays, de donner leur avis sur leur quotidien, et quand ils le font, ils sont parfois emprisonnés ou torturés.

Par exemple, ces droits n'existent pas dans les pays non démocratiques, où il y a des **dictatures**. Les gouvernements de ces pays veillent à ce que les journalistes ne propagent pas des idées différentes des leurs (par exemple par la propagande ou la censure).

Les journalistes sont parfois en danger personnellement. Ils peuvent être attaqués, notamment par des gens qui ne sont pas d'accord avec eux ou qui ne veulent pas que certaines informations soient divulguées. Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, ils peuvent être menacés, mis en prison, ou même tués.

4

QUE FAIT L'UNICEF POUR FAVORISER LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Pour l'UNICEF, il est essentiel de proposer aux enfants et aux jeunes des outils et des activités qui favorisent leur droit à l'information et à la liberté d'expression.

Ainsi, l'UNICEF a développé depuis plusieurs années un site offrant un espace de discussion aux jeunes du monde entier : [La voix des Jeunes](#). Ce site propose différents moyens d'expression, par le biais de débats, du **blogging**, de la production de vidéos, des interviews, etc.

Dans certains pays, comme la Côte d'Ivoire ou la République démocratique du Congo, l'UNICEF a choisi de donner la parole aux enfants, à l'aide du programme « Enfants Reporters ». Les enfants reporters réalisent des vidéos, des émissions de télévision et de radio, rencontrent des élus de leur ville ou de leur village, pour défendre les intérêts des enfants et le respect de leurs droits.

En France, l'UNICEF s'appuie sur www.myunicef.fr, un site web qui propose des outils d'éducation aux droits de l'enfant et des programmes d'engagement solidaire. Les documents disponibles sur le site sont variés : des informations, des ressources pédagogiques, des vidéos, des photos, des jeux, des animations ou des ateliers autour des droits de l'enfant.





QUELQUES TÉMOIGNAGES À TRAVERS LE MONDE

« Nous parlons des choses qui nous touchent le plus en tant que jeunes. Quand les jeunes parlent d'un sujet que les adultes trouvent trop gênant pour en parler eux-mêmes – les gens écoutent. » raconte Willy, 14 ans, co-animateur de l'émission « L'éveil des enfants » sur Radio Amitié, en Côte d'Ivoire.

« Nous pouvons faire tous les formats d'émissions, mais moi, je suis une spécialiste des débats. J'avais vu une personne parler dans un micro, complètement sûre d'elle-même, et j'ai compris que c'était ce que je voulais faire. Avant, j'étais très timide. Mais maintenant je vais dans la rue, je parle aux gens, je peux m'exprimer et je n'ai pas peur de poser des questions. », explique Carelle, 14 ans, co-animatrice de l'émission « L'éveil des enfants » sur Radio Amitié, en Côte d'Ivoire.

5

ET EN FRANCE, ÇA SE PASSE COMMENT ?

La question de la liberté d'expression s'est posée tragiquement à la France, à la suite des attentats contre Charlie Hebdo, en janvier 2015. Le fait que ce journal **satirique** soit la cible de terroristes voulant punir les propos qu'il diffusait a été une attaque directe à la liberté d'expression. De nombreuses manifestations ont été organisées partout en France pour défendre ce droit fondamental.

Il existe de nombreux médias adaptés aux enfants et aux jeunes, qui décryptent l'actualité et l'expliquent en fonction de leur âge, abordent des sujets qui les concernent... On peut citer par exemple des journaux comme Le Monde des ados, 1 jour 1 actu, Mon (Petit) Quotidien, des émissions de télévision et de radio comme France Info Junior, Arte journal junior, ou encore des sites web comme Les petits citoyens...

Malgré tout, l'accès à l'information est inégal pour les enfants : il reste difficile pour certains enfants de se tenir informés et d'avoir les moyens de comprendre l'actualité.

6

QU'EN PENSENT LES ENFANTS ?

Selon la 3^e Consultation nationale des 6-18 ans en France en 2016 :

- 21 % des enfants déclarent ne pas avoir accès à des magazines d'information adaptés à leur âge et à leurs envies.
- 90 % des enfants disent avoir des livres pour lire des histoires ou apprendre des choses adaptées à leur âge.
- 66 % des 6-18 ans utilisent un ordinateur, un smartphone ou une tablette pour savoir ce qui se passe dans leur quartier, leur ville, leur pays et dans le monde.
- 80 % des enfants et des jeunes disent avoir été informés et sensibilisés aux dangers et risques d'internet.

SOURCES

UNICEF France, « Écoutons ce que les enfants ont à nous dire : Grandir en France : le lieu de vie comme marqueur social », 2016

<http://www.voicesofyouth.org/fr>

<http://www.1jour1actu.com/culture/cest-quoi-la-liberte-dexpression/>

VOIR AUSSI

Fiche
« Le droit à l'éducation »

Fiche
« L'UNICEF et les droits de l'enfant »



VOCABULAIRE

Autrui pronom. Les autres personnes.

Blog (*blogging*) n.m. Journal personnel qu'une personne écrit sur Internet. Ce mot vient de l'anglais.

Démocratie n.f. Forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir appartient à des personnes élues par les citoyens.

Dictature n.f. Régime politique dans lequel une seule personne ou un petit groupe de personnes a tous les pouvoirs pour gouverner, sans aucun contrôle.

Discriminer v. Traiter certaines personnes d'un groupe de façon différente, sans que cela soit justifié.

Esprit critique loc. Capacité à examiner attentivement les choses avant de porter un jugement ou de faire un choix.

Fondamental adj. Les droits fondamentaux sont des droits essentiels, reconnus par un traité international comme la Convention internationale des droits de l'enfant ou la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ils sont prioritaires à n'importe quelle loi nationale.

Liberté d'expression loc. Liberté de s'exprimer à tout moment pour tout le monde, dans tous les pays. C'est le droit de prendre la parole, de donner son avis, quel que soit le sujet. C'est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme rédigée en 1948. En France, c'est un droit plus ancien qui remonte à 1789 et est inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Nuire v. Faire du tort, porter atteinte à quelqu'un.

Objectif, objective adj. Qui juge les choses comme elles sont réellement, sans se laisser influencer par ses idées personnelles.

Participation n.f. Le fait de participer, de jouer un rôle, de prendre part.

Satirique adj. Qui formule une critique en se moquant. C'est le cas par exemple de certains dessins de presse.

Sondage n.m. Enquête faite auprès d'un groupe représentatif de personnes pour savoir ce que pense l'ensemble de la population.

Universel adj. Qui concerne tout le monde.

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) vise à former les futurs citoyens dans leur compréhension des médias et leur capacité à maîtriser l'information qu'ils reçoivent et qu'ils véhiculent quotidiennement.

Avec ce dossier proposé par l'UNICEF dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias, plusieurs dimensions de l'EMI peuvent être recoupées, à travers les différents cadres qui en fixent les objectifs :

- En lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

> Le domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre : « (...) L'élève comprend les modes de production et le rôle de l'image. Il sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances. »

> Le domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen : « (...) L'élève fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend les choix moraux que chacun fait dans sa vie ; il peut discuter de ces choix ainsi que de quelques grands problèmes éthiques liés notamment aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques. L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. »

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

- L'enseignement moral et civique, notamment dans l'objectif de développer les aptitudes à la réflexion critique et une conscience citoyenne et sociale (cycles 2, 3, 4).

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

- Le parcours citoyen : « il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques. »

<http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

- Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) information, communication, citoyenneté :

<http://eduscol.education.fr/cid104785/l-epi-information-communication-citoyennete-dans-les-disciplines.html>

Les attendus de l'éducation aux médias et à l'information sont présentés dans un dossier complet du site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>



© UNICEF/UN046051/Gilbertson VII Photo

Directeur de la publication : Jean-Marie Dru
Responsable de la rédaction : Juliette Chevalier
Rédaction : Amaury de Lisle, Alizée Montois, Marie-Armelle Larroche
Coordination éditoriale : Julie Zerlauth-Disc
Conception graphique : Eden Studio
Dépôt légal : février 2017



www.myUNICEF.fr #myUNICEF

